



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

8 mars 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.182

**OBJET : REVALORISATION DES MONTANTS DE L'INDEMNITÉ DE GRADE ET DE FONCTION
DU FAIT DE L'ÉVOLUTION DU POINT D'INDICE EN 2009**

Le 08/03/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/03/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Yannick DECARA à M. Victor TONIN, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, M. Robert FOUQUET à M. Stéphane PAOLI, M. Gérard GERACI à Mme Sylvaine DI CARO, M. Hervé GUERRERA à Mme Marie José VALETA, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Liliane PIERRON à M. Helliot BRAMI, Mme Françoise TERME à M. Christian PEREZ

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS-MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Département Ressources
et Relations Humaines
Service des Rémunérations

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 08/03/10

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS-MASINI

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard DELOCHE

Politique Publique : Gestion des Ressources et Moyens

OBJET : REVALORISATION DES MONTANTS DE L'INDEMNITÉ DE GRADE ET DE FONCTION DU FAIT DE L'ÉVOLUTION DU POINT D'INDICE EN 2009 - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues

I - REVALORISATION ANNUELLE DES MONTANTS DE L'INDEMNITE DE GRADE ET DE FONCTION ET DE LA PRIME DE FONCTION DU FAIT DE L'EVOLUTION DU POINT D'INDICE EN 2009

La Délibération modifiée n° 2004-0811 du 19 juillet 2004 portant régime indemnitaire des agents stagiaires et titulaires de la Ville d'Aix-en-Provence prévoit dans son article 2.6 des modalités de revalorisation annuelle de l'indemnité de grade et de fonction sur la base de l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique constatée pour l'année écoulée.

Pour l'année 2009, le relèvement de la valeur du point d'indice a été de 0.8 %.

Dès lors, je vous prie de considérer que la revalorisation pour l'année 2010 de l'indemnité de grade et de fonction s'effectuera à compter du 01/01/2010 à hauteur de 0.8 % des montants mensuels définis pour l'ensemble des groupes de fonctions, pour toutes les filières et les cadres d'emplois dès lors que le plafond défini par le principe de parité avec les indemnités de la Fonction Publique d'Etat et prévu par les textes relatifs au régime indemnitaire dans la Fonction Publique Territoriale n'est pas atteint.

De même, la délibération n° 2004-1057 du Conseil Municipal de 4/10/2004 prévoit les modalités de versement du régime indemnitaire des agents non titulaires de la Ville d'Aix-en-Provence en fixant une prime de fonction. Selon les modalités fixées par cette délibération, il y a lieu de considérer que les montants mensuels déterminés pour les agents non titulaires percevant cette prime de fonction seront revalorisés à hauteur de 0.8 % à compter du 01/01/2010 à l'identique de ce qui est prévu pour les agents titulaires et stagiaires de la Ville d'Aix-en-Provence.

II – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2004-811 du 19/07/04 PORTANT REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE.

Il est rajouté à la fin de l'article **II – 2.6 Revalorisation** la mention suivante :

Toutefois, lors de la revalorisation des montants de l'indemnité de grade et de fonction et dans l'éventualité où, suite à un décret, le taux de base d'une prime est inférieur au taux moyen annuel de l'ancienne prime, il est décidé de conserver le maintien du montant antérieur à titre individuel aux agents concernés, en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **DECIDER** des dispositions sus énoncées, sachant que les crédits nécessaires à l'ensemble des revalorisations pour l'année 2009 sont de : 59 000 €. Ils sont inscrits à l'article 64- 118 pour le personnel titulaire pour un montant de 57 800 et à l'article 64-138 pour le personnel non titulaire pour un montant de 1 200 €, et présentent les disponibilités nécessaires.

**2010.182 - REVALORISATION DES MONTANTS DE L'INDEMNITÉ DE GRADE ET DE FONCTION
DU FAIT DE L'ÉVOLUTION DU POINT D'INDICE EN 2009**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/03/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**